Pantin, le 27 novembre 2017

Motion émanant du service de Vie Scolaire

Déposé auprès du chef d’établissement Collège Jean Jaurès de Pantin pour le CA du 30/11/2017

Le collège Jean Jaurès de Pantin est labellisé « Réseau d’Education Prioritaire + ».

A ce titre, nous disposons d’une équipe Vie scolaire correspondant à 10,5 ETP.

Grâce à cette dotation, nous réussissons chaque jour à offrir à nos élèves un accueil de qualité et un encadrement optimal.

Nous travaillons avec une équipe d’Assistants d’Education particulièrement impliquée, volontaire et soucieuse d’apporter aux élèves un cadre à la fois ferme et bienveillant. Ces Assistants d’Education, dont la majeure partie prépare des concours dans l’Education Nationale, sont un pilier de notre établissement.

Plusieurs des membres de cette équipe vont devoir s’absenter pour une longue durée (plusieurs mois).

Nous souhaitons donc le remplacement à l’identique des quotités horaires des personnels concernés.

Or, le « Guide de gestion des AED », édité par le Rectorat, fait état d’une suppléance **qui ne peut qu’être équivalente à ½ ETP pour 1 ETP à remplacer**. Cela a été confirmé par notre chef d’établissement qui a pris contact avec le service compétent.

Nous souhaitons donc vous faire part de notre inquiétude quant à cette réponse que nous ne pouvons accepter sans nous mobiliser.

Notre établissement subit déjà chaque année l’absence de nomination de certains professeurs sur des postes, laissant nos élèves privés de l’enseignement de certaines matières pendant des mois.

Pour illustrer cela, prenons l’exemple d’un poste de BMP de SVT sur lequel l’affectation d’un professeur n’a eu lieu qu’il y a une semaine alors que l’année scolaire a débuté depuis maintenant 13 semaines.

Nous sommes sur le point de nous retrouver maintenant avec une quotité de 75% au lieu de 150% dans notre service de vie scolaire.

Comment pouvons-nous, dans une telle situation, imaginer travailler dans des conditions sereines et de qualité ? Les premiers impactés par cette situation seront nécessairement nos élèves.

Comment pouvons-nous demander à une équipe d’Assistants d’Education déjà très impliquée, malgré un statut précaire, un salaire minimum, l’absence de prime REP+ et donc de reconnaissance de la part de l’Institution, de combler maintenant l’absence prochaine de leurs collègues ?

**Nous, membres élus du Conseil d’Administration, faisons la demande du remplacement des agents en absence longue pour la totalité de leur quotité de service.**